ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cantines scolaires

Question écrite n° 44475

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les difficultes rencontrees par les communes soucieuses de servir des plats prepares avec des viandes de boeuf d'origine francaise dans les restaurants scolaires. L'evolution des cours liee a la crise de l'encephalopathie spongiforme bovine compromet en effet cet approvisionnement aux prix fixes dans les marches publics conclus avec les societes abattantes. Afin que les enfants puissent continuer a beneficier des produits les plus surs sans augmentation des couts qui alourdiraient les charges des collectivites locales ou penaliseraient les familles modestes, il lui demande de bien vouloir envisager une contribution de l'OFIVAL, a l'instar de celle qui permet a l'ONILAIT de subventionner la distribution de produits laitiers de qualite aux ecoliers.

Texte de la réponse

Les mesures prises par le Gouvernement des le mois d'avril dernier et les demarches d'identification de tracabilite mises en place par les professionnels ont permis pour l'essentiel de restaurer la confiance des consommateurs et de limiter en France la baisse de la consommation a environ 10 % en 1996. L'evolution des prix des viandes a fait l'objet d'un rapport recent redige sous l'autorite de Monsieur Fitoussi. Les premieres conclusions mettent en evidence un ecart croissant entre le prix a la production et le prix de vente dans les secteurs de la viande bovine. Par contre, les prix a la consommation sont restes stables sur la base de l'indice 100 en 1990, passant de 99 en 1990 a 104 en juillet 1996. Cette evolution ne peut donc pas, a elle seule, avoir de consequence importante sur les achats de viande par les cantines scolaires. Les actions de distribution de produits laitiers aux ecoliers resultent d'un programme communautaire gere par l'ONILAIT. Il n'existe pas de programme equivalent pour la viande. En revanche, l'OFIVAL gere un programme europeen de mise a disposition de viandes issues de l'intervention aux plus demunis, programme qui a recu l'aval du Conseil National de l'Alimentation.

Données clés

Auteur : M. Rodet Alain
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44475
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 février 1997
Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5599
Réponse publiée le : 10 février 1997, page 670